

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 30 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le
ID : 080-218006609-20240430-DEL_05_300424-DE

Délib. n° 05/300424

L'An deux mil vingt quatre, le trente avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Date de convocation :

26/04/2024

Secrétaire de séance :

Mme GRIMAUX Brigitte

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr BIGOT Arnaud
Mr DEVAUX Maxime	Mme GRIMAUX Brigitte	Mme GRIFFON Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mr LEPOIX Pierre, Mr BURLAT Julien, Mme LECAT Vanessa,
Mme SZAREK France

Pouvoir(s) : Mr LEPOIX Pierre à Mr BIGOT Arnaud
Mr BURLAT Julien à Mr LABRUYERE Renaud
Mme LECAT Vanessa à Mme GRIFFON Brigitte
Mme SZAREK France à Mme GRIMAUX Brigitte

Objet : SOUSCRIPTION D'UN PRET AVANCE TVA / SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux du programme d'investissement sur 2024.

Il rappelle que l'exécution de ce programme comporte pour la Commune la nécessité de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de :

- Subventions pour un montant de **108 491 €** détaillé comme suit :
 - 1 051 € de la CCES, Fonds de concours sur les travaux de toiture de l'église
 - 6 820 € de DETR sur les travaux du passage PMR
 - 3 697 € de la CCES, Fonds de concours sur le passage PMR
 - 3 260 € du Conseil Départemental sur les travaux de toiture du logement communal
 - 20 703 € du Fonds vert sur les travaux d'isolation des classes
 - 38 110 € du Fonds vert sur les travaux d'isolation de la mairie et de chauffage
 - 38 110 € du Conseil Départemental sur les travaux d'isolation de la mairie et de chauffage
- La TVA pour un montant de **27 955 €** détaillé comme suit :
 - 9 200 € sur les travaux de 2023
 - 18 755 € sur les travaux de 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, l'attribution d'un prêt Avance TVA/Subventions d'un montant de €.

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 130 000 €
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois – si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0,85 %
- Remboursement du capital : *in fine*
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 0,20 % du montant accordé, soit 260 €

La Commune de **Saint Christ Briost** s'engage à verser 260 Euros de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 30 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 080-218006609-20240430-DEL_05_300424-DE



Délib. n° 05/300424

La Commune de **Saint Christ Briost** s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de **Saint Christ Briost** s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

- Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

